

CONSEIL MUNICIPAL du 12 décembre 2022

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, BARDIN Stéphane.

Présents : Mme FUENTES CARMEN – M ROCHE Philippe – Mme QUINET Eliane, adjoints.
M BERGER Frédéric – M BOSSARON Pascal – M MENDES Teddy - - Mme PINON Sandra - Mr RICHARD Charles-Henri – Mme RAYNAUD Catherine - Mr BOUHIER Emmanuel conseillers municipaux.

Absents : Mme JAFFEUX Christine (pouvoir à M ROCHE) – M ABAD Mickaël - Mme BAYLE Léa (pouvoir à Mme QUINET)

■ INVESTISSEMENT

➤ AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, **liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Il convient donc de profiter de ces dispositions qui permettent la poursuite des opérations d'investissement durant le début d'année.

AUTORISATION DEPENSES 2023 - COMMUNE

Opérations		Budget	Décisions	Crédits	25%
N°	Libellé	primitif	modificatives	ouverts	
107	Création et extension réseaux	12 000,00		12 000,00	3 000,00
	Art.2158 Autres installations, matériel et outillages techniques	12 000,00		12 000,00	
108	Equipement numérique écoles	700,00		700,00	175,00
	Art.2183 matériel bureau et informatique	700,00		700,00	
109	Aires de jeux	3 339,00		3 339,00	834,75
	2181. Installations générales	3 339,00		3 339,00	
110	Tvx bâtiments communaux	18 000,00		16 500,00	4 125,00
	Art.21312 Batiments scolaires	18 000,00	- 1 500,00	16 500,00	
111	Défense incendie	12 000,00		12 000,00	3 000,00
	Art. - 21568 Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	12 000,00		12 000,00	
113	Extension éclairage public	5 000,00		5 000,00	1 250,00
	Art. - 2041583 Autres groupements - Projets d'infrastructures d'i	5 000,00		5 000,00	
114	Matériel et mobilier	16 000,00		16 000,00	4 000,00
	Art. - 2051 Concessions et droits similaires	4 000,00		4 000,00	
	Art. - 2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	12 000,00		12 000,00	
116	Travaux de voiries	69 948,00		53 413,80	13 353,45
	Art. - 2151 Réseaux de voirie	252 000,00		252 000,00	

117	Rénovation appartements communaux	492 684,00		492 684,00	123 171,00
	Art. - 2031 Frais d'études	48 684,00		48 684,00	
	Art. - 2313 Constructions	444 000,00		444 000,00	
118	Aménagement bourg Aubiat	120 000,00		109 000,00	27 250,00
	Art. - 2031 Frais d'études	24 000,00		24 000,00	
	Art. - 2128 Autres agencements et aménagements de terrains	96 000,00	- 11 000,00	85 000,00	
119	Véhicules communaux	67 680,00		67 680,00	16 920,00
	Art. - 2182 Matériel de transport	67 680,00		67 680,00	
120	Renforcement bourg Aubiat	70 740,00		70 740,00	17 682,00
	Art. - 2041583 Autres groupements - Projets d'infrastructures d'i	70 740,00		70 740,00	
121	Renovation parc éclairage	66 537,68		66 537,68	16 634,42
	Art. - 2041583 Autres groupements - Projets d'infrastructures d'i	66 537,00		66 537,68	
122	Renovation salle Madeleine	87 690,75		87 690,75	21 922,69
	Art. - 2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	54 382,64	11 000,00	65 382,64	
	Art. - 2184 Mobilier	22 308,11		22 308,11	
123	Chaufferie bois	138 846,00		138 846,00	34 711,50
	Art. - 2031 Frais d'études	12 126,00		12 126,00	
	Art. - 2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	126 720,00		126 720,00	
124	Restructuration cimetière	13 279,32		13 279,32	3 319,83
	21316 - Equipement du cimetière	13 279,32		13 279,32	
125	Foret comestible	14 400,00		14 400,00	3 600,00
	Art. - 2128 Autres agencements et aménagements de terrains	14 400,00		14 400,00	
					294 949,64

AUTORISATION DEPENSES 2022 - ASSAINISSEMENT

Opérations		Budget	Décisions	Crédits	
N°	Article Libellé	primitif	modificatives	ouverts	25%
100	Extension de réseau	-		-	0
	2315 Immobilisations corporelles en cours/Installations, matériel	-	-	-	
102	Etude Diagnostique Aubiat	30 756,00		30 756,00	8 500,00
	Art. - 2031 Frais d'études	30 756,00		30 756,00	
					8 500,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

propose d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits budgétés sur l'exercice 2022, suivant le tableau ci-annexé précise que les crédits seront régularisés dans le cadre du vote du budget 2023 aux opérations concernées, autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

➤ **BUDGET PRIMITIF 2022 - COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur le Maire rappelle le vote du budget Commune 2022.

Il indique qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits et de procéder à des modifications budgétaires de la manière suivante :

Virements crédits

FONCTIONNEMENT

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
012 / 6413	Personnel non titulaire	5 500,00
012 / 6451	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	1 500,00
012 / 6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 000,00
66 / 6618	Intérêts des autres dettes	1 000,00
011 / 615228	Autres bâtiments	8 500,00
Total		17 500,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
022 / 022	Dépenses imprévues	17 500,00
Total		17 500,00

INVESTISSEMENT

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
16 / 1641 / OPFI	Emprunts en euros	1 500,00
Total		1 500,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
21 / 21312 / 110	Bâtiments scolaires	1 500,00
Total		1 500,00

Crédits supplémentaires

Monsieur le maire indique également qu'il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires pour solder des études relatives à l'opération 117 Réhabilitation Immeuble.

INVESTISSEMENT

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
041 / 2313 / OPFI	Constructions	38 000,00	
Total		38 000,00	0,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
041 / 2031 / OPFI	Frais d'études	38 000,00	
Total		38 000,00	0,00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve les virements de crédits ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer les opérations comptables correspondantes.

➤ **BUDGET PRIMITIF 2022 - ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE**
Crédits supplémentaires

Monsieur le Maire rappelle le vote du budget Commune 2022.

Il indique qu'il est nécessaire d'ajouter des crédits pour régler une échéance d'emprunt.

Il indique qu'il y a lieu de procéder à des modifications budgétaires de la manière suivante :

COMPTE DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
023 / 023	Virement à la section d'investissement	1 296,87	
16 / 1641 / OPFI	Emprunts en euro	1 296,87	
Total		2 593,74	0,00

COMPTE RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
70 / 70611	Redevance d'assainissement collectif	1 296,87	
021 / 021 / OPFI	Virement de la section d'exploitation	1 296,87	
Total		2 593,74	0,00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve les virements de crédits ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer les opérations comptables correspondantes.

➤ **APPARTEMENTS COMMUNAUX - Régularisation des charges - Année 2022**

Monsieur le Maire informe les élus qu'après calcul des consommations (eau – électricité – différents entretiens – etc...) réalisées par les locataires des appartements de l'immeuble communal (Ancien presbytère) il convient de procéder à une régularisation des charges pour l'année 2022.

Il présente le tableau en annexe.

		Charges 2022									
		Eau	Entretien locaux espaces verts	Communs électricité	T.E.O.M.	T.E.O.M Part incitative	Entretien Chaudière GAZ 2000	TOTAL	Charges payées 2022	Charges réelles dues 2022	Solde 2022
T1 bis	160/1000	148,05	72,00	34,14	33,72			287,91	243,00	287,91	-44,91
T2 NON LOUÉ	220/1000										
T3	300/1000	683,68	96,00	67,76	84,30	127,31	159,30	1218,35	720,00 *	1 218,35	-498,35
T4	320/1000	597,98	96,00	72,28	89,92	127,65	145,33	1129,16	1 080,00	1 129,16	-49,16

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

- approuve les régularisations de charges ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes correspondants pour les locataires

➤ **AUGMENTATION DES LOYERS DES APPARTEMENTS COMMUNAUX - Année 2023**

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°91-2021 relatives à la location des logements communaux. Il propose aux membres du Conseil Municipal de réviser les loyers.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide l'augmentation de ces loyers suivant l'Indice de Référence des Loyers (I.R.L.) de l'INSEE :

- 136.27 au 3ème trimestre 2022, soit une augmentation de 3.49 % / un an.

A compter du 01/01/2023, les loyers seront portés aux montants figurant sur l'état annexé à la présente délibération.

Ancien Presbytère - 2 rue Neuve							
	Loyer	Station.	Eau Electricité communs	Entretien locaux espaces verts	T.E.O.M.	Gaz	Total Charges
T4	410,51	26,00	50,00	8,00	21,00	11,00	90,00
T1 bis	203,58	26,00	13,00	8,00	6,00		27,00
T2	269,32	26,00	25,00	8,00	7,00		40,00
T3	318,26						

Le Conseil Municipal maintient le mode de paiement, à savoir le premier de chaque mois.

➤ **DIVERS.**

➤ **Référent Incendie secours**

La préfecture demande de procéder à la désignation, par arrêté, d'un correspondant incendie et secours. Le conseiller municipal Frédéric BERGER, pompier volontaire, est nommé référent incendie et secours.

➤ **Présentation du site internet et de l'application Panneau Pocket**

Un nouveau site a été réalisé avec l'accompagnement du Département et mis en ligne dès le 12 décembre. Celui-ci est consultable à la même adresse que le précédent : www.aubiat.fr/

Il est plus ergonomique et propose un accès facilité à l'ensemble des informations et actualités liées à la commune.

La commune est également désormais présente sur l'application mobile Panneau Pocket qui permet à tous les citoyens d'être informés en temps réel des événements de la commune. Il suffit pour cela d'installer l'application sur son mobile ou sa tablette. Aucune création de compte n'est requise.

➤ **Point PLUI H**

Monsieur le maire rapporte aux élus les échanges qui se sont déroulés lors de la dernière réunion de travail concernant l'élaboration du PLUI-H et leurs demandes de se positionner sur la protection de zones paysagères et patrimoniales.

Les élus décident de protéger les pigeonniers, un inventaire sera réalisé prochainement.

Un mur du bourg d'Aubiat est proposé, des élus souhaitent le protéger pour préserver le patrimoine architectural de la commune et d'autres élus évoquent les conséquences financières éventuelles pour le propriétaire. Un temps de réflexion est demandé par les élus pour prendre une décision.

Monsieur le Maire propose de créer un emplacement réservé à proximité de la gare pour avoir la possibilité de créer des stationnements, ainsi que de matérialiser une zone sur la route d'Artonne pour une création de piste cyclable.

Les élus décident de protéger les arbres qui longent la voie ferrée. Une attention sera portée sur les arbres qui se trouvent à proximité du domaine de Mons.

Monsieur le maire évoque également la possibilité de protéger la zone de vue entre la nationale et le château d'Aubiat.

➤ **Nuisances sonores**

La commune a fait une demande de devis pour installer des sonomètres et des limiteurs de son dans les salles des fêtes.

➤ **Projet forêt - jardin**

Emmanuel BOUHIER informe les élus que le projet de forêt-jardin a été retenu lors du concours Budget Eco-Citoyen du Département du Puy -de-Dôme. Ce sont 2 collectifs de citoyens et d'associations qui porteront le projet. Le département subventionnera l'ensemble des dépenses prévues à hauteur de 25 000 €. Un premier atelier est prévu le 07/01 à 14h à Persignat.

➤ **Fresques murales des écoles**

L'artiste Freisa réalisera au mois de mars des fresques murales sur les écoles d'Aubiat et de Chazelles avec la participation des enseignantes et des enfants. Un projet d'embellissement du transformateur électrique de Chazelles est également à l'étude.

➤ **Prochaines dates Conseil municipal**

- 23/01
- 27/02